

## CONCOURS & METIERS DE LA JEUNESSE & DES SPORTS

Les personnels de jeunesse et des sports mettent en œuvre les politiques publiques liées à l'animation, la jeunesse, l'éducation populaire, la vie associative et l'engagement citoyen.

Ces professionnels de terrain travaillent donc en lien étroit avec les acteurs de la jeunesse et de la vie associative : collectivités, associations, centres de loisirs, et les jeunes eux-mêmes.



Les **conseillers d'éducation populaire et de jeunesse** (CEPJ) exercent des missions techniques et pédagogiques.

Les **inspecteurs de la jeunesse et des sports** (IJS) exercent des missions de coordination et d'évaluation.

Ces carrières sont accessibles avec un **bac + 3 minimum**.

En France, on dénombre 450 CEPJ et une centaine d'IJS. Les missions peuvent être très différentes d'une fiche de poste à une autre.

D'autres carrières sont accessibles avec des conditions spécifiques :

- la fonction de **professeur de sport** est ouverte aux profils sportifs,
- la fonction de **conseiller technique et pédagogique supérieur** est accessible par concours interne uniquement.

Ne pas confondre avec :

- Professeur d'EPS : agent du Ministère de l'Education Nationale
- Conseiller APS (activités physiques et sportives) : agent de la fonction publique territoriale

**Agents de l'Etat de catégorie A**, rattachés depuis 2021 au Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, ils évoluent dans les services déconcentrés régionaux ou départementaux relevant du ministère :

- Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)
- Services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).

*La SDJES est compétente en matière de politiques relatives à la jeunesse, aux sports, à la vie associative, à l'engagement civique et à l'éducation populaire, met en œuvre dans le département les politiques relatives :*

**1°** Au service civique, à la réserve civique et au service national universel.

**2°** A la promotion, au développement, à l'organisation, à l'accès et au contrôle des activités physiques et sportives, au développement maîtrisé des sports de nature, à la prévention des incivilités et à la lutte contre la violence dans le sport.

**3°** A la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs et à la sécurité physique et morale des mineurs qui y sont accueillis ;

**4°** A l'animation des actions en faveur de l'engagement, de l'initiative, de l'expression, de l'information, de l'autonomie et de la mobilité internationale de la jeunesse ;

**5°** Au développement et à l'accompagnement de la vie associative, du bénévolat et du volontariat ainsi qu'à la promotion de l'éducation populaire aux différents âges de la vie.

### Concours d'accès

Cf. tableau.

## Références

### Site du ministère de l'Education nationale... :

[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) rubrique *Métiers et RH*

### Portail national des DRAJES :

<https://drdjcs.gouv.fr/>

### Portrait de CEPJ en vidéo :

<https://www.dailymotion.com/video/xd0362>

### Sites gouvernementaux relevant de la jeunesse et des sports :

- [jeunes.gouv.fr](http://jeunes.gouv.fr)  
<https://www.jeunes.gouv.fr/>
- [associations.gouv.fr](http://associations.gouv.fr)  
<http://www.associations.gouv.fr/>
- Ministère des Sports  
<http://www.sports.gouv.fr/>
- Service national universel (SNU)  
<https://www.snu.gouv.fr/>
- [jeveuxaider.gouv.fr](http://jeveuxaider.gouv.fr)  
<https://www.jeveuxaider.gouv.fr/>

## Voir aussi

+ Cf. Métiers de l'animation, métiers du sport, Fonction publique territoriale, métiers de l'enseignement...



Accès à la DOC en ligne :  
<http://suio-ut-capitole.centredoc.fr>

et consultation libre de la documentation au [SUIO-IP](#)

Concours de la jeunesse et des sports				
Cat. A	Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ)	Inspecteur de la jeunesse et des sports (IJS)	Professeur de sport	Conseiller technique et pédagogique supérieur (CTPS)
<b>Conditions d'accès</b>	<b>Conditions générales d'accès à la fonction publique :</b> Nationalité française, jouir de ses droits civiques, être en position régulière au regard des obligations du service national <b>+ conditions spécifiques</b> en fonction de la nature du concours :			
<b>Concours externe</b>	<b>Titulaire d'un bac +3</b> (à la clôture du registre d'inscription)	<b>Titulaire d'un bac +3 + « remplir les conditions pour vous inscrire en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un master (M2) ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent »</b> (à la clôture du registre d'inscription)	<b>Titulaire d'une L3 STAPS</b> OU Brevet d'éducateur sportif OU diplôme de Guide de haute montagne OU DESJEPS spécialité "performance sportive". (à la clôture du registre d'inscription)	<b>Concours interne uniquement</b>
Concours interne	Être fonctionnaire + 3 ans de services publics (à la clôture des inscriptions)	Être agent fonctionnaire ou contractuel de cat. A + 4 ans de services publics (à la clôture des inscriptions)	Être agent fonctionnaire ou contractuel + 3 ans de services publics (à la clôture des inscriptions)	Être agent fonctionnaire ou contractuel de cat. A + 4 ans de services publics (à la clôture des inscriptions)
3 <sup>ème</sup> concours	Justifier de 4 ans d'exercice dans le domaine de l'activité éducative, sociale et culturelle pendant les huit dernières années (à la clôture des inscriptions)	Justifier de 8 ans d'activités dans le cadre d'un contrat de droit privé, de mandats dans une collectivité territoriale, d'activités de responsabilité au sein d'une association (à la clôture des inscriptions)	Justifier de 4 ans d'exercice dans le domaine de l'activité physique et sportive pendant les huit dernières années, de mandats dans une collectivité territoriale, d'activités de responsabilité au sein d'une association (à la clôture des inscriptions)  + <b>Concours réservé aux sportifs de haut niveau</b> : Avoir figuré pendant au moins 3 ans sur la liste des sportifs de haut niveau + avoir suivi la formation organisée à l'INSEP ou un autre établissement public de formation régi par le code du sport.	<b>Concours interne uniquement</b>
<b>Statistiques</b>	<b>En 2022 :</b> <b>32 postes en externe</b> (114 présents) 20 postes en interne (75 présents) 6 postes au 3 <sup>ème</sup> concours (13 présents)	<b>En 2022 :</b> <b>9 postes en externe</b> (24 présents) 8 postes en interne (19 présents) 3 postes au 3 <sup>ème</sup> concours (6 présents)	<b>En 2022 : 36 postes en externe</b>	<b>En 2022 :</b> <b>15 + 3 admis</b> (sport + jeunesse) 95 + 84 inscrits 54 + 27 dossiers recevables
<b>Calendrier</b> <i>Concours externe</i>	<b>Inscriptions : 18 oct. au 2 déc. 2022</b>			
	<b>Epreuves écrites d'admissibilité :</b> 1 <sup>er</sup> et 2 mars 2023  <b>Epreuves orales d'admission :</b> 5 au 9 juin 2023	<b>Epreuves écrites d'admissibilité :</b> 27 fév. au 1 <sup>er</sup> mars 2023  <b>Epreuves orales d'admission :</b> 12 au 16 juin 2023	<b>Epreuves écrites d'admissibilité :</b> 1 <sup>er</sup> et 2 mars 2023  <b>Epreuves orales d'admission :</b> 3 au 7 juillet 2023	<b>Admissibilité :</b> dossier RAEP à fournir avant le 4 avril 2023  <b>Epreuves orales d'admission :</b> 10 au 13 juillet 2023
<b>Organisation</b>	<b>Chaque année, les concours sont organisés dans certaines spécialités. 6 spécialités au choix :</b> - Anthropologie sociale et culturelle, expertise des territoires, - Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique, - Pratiques culturelles et artistiques, parcours d'éducation et d'expression artistique, - <b>Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives,</b> - Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives,		<b>Chaque année, les concours sont organisés dans certaines spécialités :</b> <b>Options ouvertes pour la session 2023 :</b> "conseillers d'animation sportive" et "conseiller technique sportif" (athlétisme, aviron, basket-ball, boxe anglaise, canoë-kayak, danse, escalade, escrime, haltérophilie, handball, handisport, judo, natation, roller-skating, surf, tennis, voile, volley-ball) ;	2 domaines : - le domaine du "sport" - le domaine de "la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative"

	Sciences et techniques de la communication et pratiques numériques.			
<b>Epreuves</b> <i>Concours externe</i>	<p><b>Epreuves écrites d'admissibilité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Composition</b> sur un sujet d'ordre général dans le champ de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. 4h. coef. 3</li> <li>- <b>Rédaction d'une note</b> à partir d'un dossier portant sur un sujet en rapport avec la réalité contemporaine, en articulation avec les politiques publiques de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, choisi dans l'une des spécialités. 4h. coef.4</li> </ul> <p><b>Epreuves orales d'admission :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Epreuve technique et pédagogique. 3h coef. 3</li> <li>- Présentation du parcours du candidat. 45 min. coef. 4</li> </ul>	<p><b>Epreuves écrites d'admissibilité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Composition</b> de culture générale. 5h. coef. 3</li> <li>- <b>Composition de droit public.</b> 5h coef. 3</li> <li>- <b>Composition</b> au choix : <b>finances publiques</b> OU Education et formation OU <b>Questions éco. et sociales</b> OU <b>Droit et fonctionnement des associations.</b> 4h coef. 2</li> </ul> <p><b>Epreuves d'admission :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Rédaction d'une note</b>, à partir d'un dossier. 4h coef. 4</li> <li>- <b>Entretien avec le jury.</b> 45 min. coef. 6</li> <li>- <b>Epreuve sportive</b> (natation OU course de demi-fond). coef. 1</li> </ul>	<p><b>Epreuves écrites d'admissibilité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Rédaction d'une note</b> en lien avec le sport. 4h. coef. 2</li> <li>- <b>Elaboration d'un projet</b> d'entraînement OU de Formation OU de développement des activités physiques et sportives. 4h. coef. 3</li> </ul> <p><b>Epreuves d'admission :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Epreuve orale en anglais.</b> 50 min coef.1</li> <li>- <b>Entretien avec le jury.</b> 45 min. coef. 4</li> <li>- <b>Analyse d'une vidéo</b> sur la spécialité choisie. 1,15h coef.4</li> </ul>	<p><b>Admissibilité :</b> Dossier RAEP (Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle). Coef. 3</p> <p><b>Admission :</b> Entretien avec le jury. 1h. coef. 5</p>
<b>Préparation au concours</b> <i>Concours externe</i>	Programme uniquement pour la note et l'épreuve technique et pédagogique : <a href="#">arrêté du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse.</a>	Programme uniquement pour la composition de droit public et celle au choix : <a href="#">arrêté du 28 janvier 2005 fixant les modalités et les programmes des concours de recrutement des inspecteurs de la jeunesse et des sports</a>	Programme de certaines épreuves : <a href="#">arrêté du 3 octobre 2011 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement dans le corps des professeurs de sport.</a>	<b>Rapports de jurys &amp; textes de références :</b> <a href="https://www.education.gouv.fr/le-concours-interne-de-recrutement-de-conseiller-technique-et-pedagogique-superieur-ctps-308155">https://www.education.gouv.fr/le-concours-interne-de-recrutement-de-conseiller-technique-et-pedagogique-superieur-ctps-308155</a>
	<b>Sujets, rapports de jurys, grilles d'évaluation, statuts :</b> <a href="https://www.education.gouv.fr/les-concours-de-recrutement-de-conseillers-d-education-populaire-et-de-jeunesse-308138">https://www.education.gouv.fr/les-concours-de-recrutement-de-conseillers-d-education-populaire-et-de-jeunesse-308138</a>	<b>Sujets, rapports de jurys... :</b> <a href="https://www.education.gouv.fr/concours-de-recrutement-d-inspecteurs-de-la-jeunesse-et-des-sports-308150">https://www.education.gouv.fr/concours-de-recrutement-d-inspecteurs-de-la-jeunesse-et-des-sports-308150</a>	<b>Sujets, rapports de jurys... :</b> <a href="https://www.education.gouv.fr/les-concours-de-recrutement-de-professeurs-de-sport-308152">https://www.education.gouv.fr/les-concours-de-recrutement-de-professeurs-de-sport-308152</a>	
<b>Après le concours</b> <i>Concours externe</i>	Les lauréats sont nommés en tant que stagiaire pendant 1 an en fonction des postes ouverts au niveau national, puis titularisation.			